



## TÉLÉCHARGER VOTRE ATTESTATION

Tous les adhérents de **la CFDT** bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation acquittée en 2023.

### Comment en bénéficiaire ?

À l'appui du reçu transmis par le syndicat, vous indiquez le montant de la cotisation acquittée en 2023 sur votre déclaration d'impôts.

Formulaire 2042-RICI : Déclaration des réductions et crédits d'impôt

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés  
*sauf option frais réels*

TAC  TAE  TAG

### Attention si vous optez pour les frais réels

Vous ne pouvez pas bénéficier de ce crédit d'impôt si vous optez pour les frais réels. Dans ce cas le montant total de la cotisation est incluse dans le montant des frais réels.

### Bon à savoir

Vous pouvez télécharger votre reçu fiscal depuis votre espace adhérent ! [lien d'accès](#)

- 1** Dans le 1<sup>er</sup> champ de **SE CONNECTER** : saisissez votre numéro personnel d'adhérent (NPA) à 10 chiffres sans espace dans Identifiant puis saisissez votre mot de passe. Puis cliquez sur **SE CONNECTER À L'ESPACE ADHERENT**
- 2** Sur votre Espace adhérent. En haut à droite de l'espace adhérent, vous retrouvez la rubrique **MA COTISATION**. Cliquez sur **CONSULTER**
- 3** Sur votre espace **Ma Cotisation**. En bas à gauche, dans la rubrique **MES ATTESTATIONS FISCALES**, cliquez sur **TÉLÉCHARGER** sous **ATTESTATION FISCALE 2021**.

**Vous ne retrouvez plus votre NPA contactez votre Délégué Syndical**